



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la SEINE-MARITIME  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 10 septembre 2024

Nombre de Membres  
afférents au  
Conseil Municipal  
19

Nombre de Membres  
présents  
à la séance  
13

Nombre de Membres  
présents ou représentés qui ont  
pris part à la délibération  
18

Date de la convocation : 06 septembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 06 septembre 2024

**L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du six septembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.**

**Étaient présents :**

Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

**Absents excusés :**

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.  
Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.  
Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.  
Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.  
Madame NÉE Amélie  
Monsieur PELFRÈNE Daniel a donné pouvoir à Madame OSMONT Marie-Claire.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur RAIMBAULT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

**2024 / 077 – AUTORISATION DE VENDRE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET DE REVERSER LES FONDS OBTENUS**

Monsieur le Maire constate que de nombreux livres appartenant à la commune sont inutilisés à la bibliothèque (livres trop anciens, dons, doublons).

Monsieur le Maire souhaite pouvoir revendre ces livres lors de foires à tout et propose que l'intégralité des fonds récupérés soit versée à une association ou à la coopérative scolaire de l'école Samivel.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal:**

- **AUTORISE** la vente des livres municipaux inutilisés par la bibliothèque,
- **AUTORISE** le reversement des fonds récoltés au bénéfice de la coopérative scolaire de l'école Samivel,
- **DIT** que les livres restants seront donnés gracieusement à une ou plusieurs associations à but non lucratif.

Le secrétaire de séance, Daniel RAIMBAULT

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

